



## Ajout sur un bail d'un nouveau colocataire

Par **toms**, le **27/11/2008** à **17:46**

bonjour

je vous contacte car j'ai à faire face à un problème: je souhaiterais me mettre en collocation avec deux amis, qui, eux, vivent déjà en collocation depuis plus d'un an. nous nous sommes adressés à l'agence qui nous a dit qu'il fallait refaire un bail et payer l'équivalent d'un loyer complet (pres de 700 euros).

Or, j'ai lu qu'il était possible de rédiger un avenant au bail. quel en sera le coût ? l'agence est-elle obligée d'accepter cette option ? existe-t-il d'autres alternatives ?

merci d'avance...

Par **jeetendra**, le **27/11/2008** à **18:00**

bonsoir, j'espère que l'agence immobilière ne vous réclame pas [fluo] 700 euros [fluo] pour la rédaction du bail, un avenant aurait été plus judicieux et approprié, par contre attention à la collocation, j'ai écrit un article la-dessus sur mon blog dans [legavox.fr](http://legavox.fr), cordialement

Par **toms**, le **27/11/2008** à **21:27**

si, justement, il nous a été répondu que la seule solution existante était de refaire un bail, soit tout recommencer, et la somme qui nous est demandée est bel et bien de 700 euros...

Nous n'avons pas encore confirmé, étant donné que je suis pour l'instant hébergé à titre gracieux. Pour l'instant la meilleure solution me paraît être la rédaction d'un avenant. mais quel en est le coût ? quelles sont les conditions ? est-ce que cela peut m'être refusé, et si oui,

sur quels arguments ?